

# Elections 2019

## Accueil de la petite enfance

3 revendications prioritaires pour  
la Ligue des familles



Une production du service Etudes  
et Action politique de la Ligue des familles

**Mai 2019**

la ligue  
des familles  
citoyenparent

## Résumé

La petite enfance est un moment clé de la vie. C'est une étape durant laquelle le jeune enfant fait l'acquisition du langage, se développe physiquement, psychologiquement, affectivement, socialement, cognitivement et émotionnellement.

Si l'accueil de la petite enfance est un droit scellé dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, malheureusement, pour de nombreux enfants l'accès à un milieu d'accueil est rempli d'obstacles (manque de structures accessibles financièrement ou géographiquement, manque de milieux d'accueil répondant aux besoins spécifiques des familles, etc.).

Des études<sup>1</sup> montrent également que les interventions précoces auprès des enfants ont non seulement un impact positif et durable sur l'enfant mais qu'elles favorisent également l'égalité des chances.

Par ailleurs, des chercheurs ont démontré que 1\$ investi dans le secteur de la petite enfance en rapporterait entre 2\$ et 12\$ à la collectivité<sup>2</sup>.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le secteur de l'accueil de la petite enfance souffre pourtant d'un manque de financement et d'un manque criant de politique ambitieuse.

La Ligue des familles demande donc que les pouvoirs publics accordent aux milieux d'accueil toute l'attention qu'ils méritent et plaide pour que 3 mesures prioritaires soient intégrées à la déclaration politique communautaire après les élections de mai 2019 :

- Une programmation plus ciblée.
- Une révision de la participation financière des parents.
- Une réflexion sur un continuum de l'éducation des enfants âgés de 0 à 6 ans.

---

<sup>1</sup> Comme celle de Bodman F., de Chaisemartin C., Dugravie R., Gurgand M. *Investissons dans la petite enfance. L'égalité des chances se joue avant la maternelle*. Terra Nova. Mai 2017

<sup>2</sup> CHAUFFAUT D. et BOYER D., *Retombées économiques des politiques d'accueil de la petite enfance*. Revue des politiques sociales et familiales. 2010.

## Table des matières

|   |          |
|---|----------|
| <b>Résumé .....</b>   | <b>2</b> |
| <b>Contexte .....</b>   | <b>4</b> |
| Les plus-values d'un accueil précoce .....  | 4        |
| Un manque d'accès pour certains enfants à l'accueil.....  | 4        |
| Un manque de volonté politique .....  | 4        |
| Une offre variable selon les Provinces et les communes .....  | 5        |
| Une pénurie de places d'accueil et une répartition inégalitaire des milieux d'accueil accessibles ..... | 6        |
| <b>3 revendications prioritaires .....</b>  | <b>7</b> |
| Une programmation plus ciblée .....   | 7        |
| Une révision de la participation financière des parents .....   | 8        |
| Une continuité dans l'accueil .....   | 8        |
| <b>Conclusion.....</b>  | <b>9</b> |

## Contexte

### Les plus-values d'un accueil précoce

La petite enfance est un moment clé de la vie. C'est une étape durant laquelle le jeune enfant fait l'acquisition du langage, se développe physiquement, psychologiquement, affectivement, socialement, cognitivement et émotionnellement.

Des études<sup>3</sup> montrent que les interventions précoces auprès des enfants ont un impact positif et durable et sont des outils efficaces pour lutter contre le décrochage scolaire, l'exclusion du monde de l'emploi, etc.

Dans les années 70, le projet « Carolina Abecedarian<sup>4</sup> » a permis le lancement d'un programme de « préscolarisation intensif » d'enfants âgés entre 0 et 5 ans issus de milieux « fragilisés ». L'évaluation de ce programme (réalisée lorsque les sujets étudiés ont eu 30 ans) révèle l'impact positif sur le développement cognitif et social de l'enfant. Non seulement les enfants « étudiés » ont peu subi l'échec scolaire dans leur parcours éducatif mais ils ont également été nombreux à profiter d'emplois qualifiés et de revenus élevés<sup>5</sup>.

De son côté, J. Heckman<sup>6</sup> a estimé le retour sur investissement des programmes d'éducation des très jeunes enfants à long terme aux Etats-Unis. Il conclut que la politique de la petite enfance rapporte à la société et même bien plus que les autres politiques éducatives. D'autres chercheurs ont conclu que 1\$ investit en rapportera entre 2\$ et 12\$ à la collectivité<sup>7</sup>.

Les interventions précoces favorisent l'égalité des chances et rapportent à la société. C'est pourquoi l'accueil de la petite enfance doit viser la qualité. Qualité qui, comme les études le soulignent également, passe inévitablement par un investissement publique.

### Un manque d'accès pour certains enfants à l'accueil

La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant datant du 20 novembre 1989, ratifiée par la Belgique, stipule dans son article 18 que les Etats doivent accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et assurer la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.

Malheureusement, pour de nombreux enfants, l'accès à une structure d'accueil est rempli d'obstacles. Par manque de structures accessibles financièrement et géographiquement ou répondant à leurs besoins, de nombreuses familles s'en détournent. Ce qui devrait alors être perçu comme un service vecteur d'égalité des chances devient dès lors inaccessible à une série d'enfants, amplifiant ainsi les inégalités sociales.

### Un manque de volonté politique

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le secteur de l'accueil de la petite enfance souffre d'un manque de financement. Les pouvoirs publics doivent pourtant avoir conscience que ces dépenses sont des investissements et qui plus est rentables.

Une politique d'accueil de l'enfance ambitieuse dissimule une haute valeur ajoutée sociale. Un constat partagé aussi bien par les chercheurs que les acteurs du secteur. A l'inverse, les responsables politiques semblent ne pas toujours prendre conscience de l'importance d'investir dans le secteur de l'enfance et restent concentrés sur la fonction de garde de l'accueil avec pour objectif de permettre aux parents de travailler.

---

<sup>3</sup> Comme celle de Bodman F., de Chaisemartin C., Dugravier R., Gurgand M. *Investissons dans la petite enfance. L'égalité des chances se joue avant la maternelle*. Terra Nova. Mai 2017

<sup>4</sup> <http://abc.fpg.unc.edu/>

<sup>5</sup> DE BODMAN F., DE CHAISEMARTIN C., DUGRAVIER R., GURGAND M. *Investissons dans la petite enfance. L'égalité des chances se joue avant la maternelle*. Terra Nova. Mai 2017.

<sup>6</sup> HECKMAN J., *Big Ideas for Children: Investing in Our Nation's Future*. 2008.

<sup>7</sup> CHAUFFAUT D. et BOYER D., *Retombées économiques des politiques d'accueil de la petite enfance*. Revue des politiques sociales et familiales. 2010.

Une réforme des milieux d'accueil est prévue. Un décret a été voté début 2019 mais n'est malheureusement pas suffisamment ambitieux. Ce sont des arrêtés qui définiront les contours de cette réforme. Dans ce dossier, la Ligue des familles constate une absence de perspectives budgétaires claires et de calendrier.

Une politique ambitieuse de l'accueil de la petite enfance supposerait un refinancement du secteur de 350 millions d'€<sup>8</sup>. Pourtant, à ce stade, la promesse budgétaire du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élèverait à 5,9 millions d'€ en 2019 et à 5,9 millions d'€ supplémentaires en 2020 (soit seulement 3,3% de l'objectif).

## Une offre variable selon les Provinces et les communes

En 2017, la Fédération Wallonie-Bruxelles comptait 44.991 places d'accueil et 131.348 enfants âgés de 0 à 2,5 ans<sup>9</sup>.

L'offre d'accueil varie selon les Provinces et les Communes. Le taux de couverture calcule le rapport entre le nombre total de places d'accueil sur un territoire et l'estimation du nombre d'enfants domiciliés sur ce même territoire et en âge de fréquenter un milieu d'accueil.

Le taux de couverture en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017 était de 34,3%.

### L'offre de places d'accueil en fonction des Provinces

| PROVINCES             | TAUX DE COUVERTURE |
|-----------------------|--------------------|
| <b>Bruxelles</b>      | 29,9%              |
| <b>Brabant Wallon</b> | 52,3%              |
| <b>Hainaut</b>        | 30,3%              |
| <b>Liège</b>          | 32,6%              |
| <b>Luxembourg</b>     | 43,7%              |
| <b>Namur</b>          | 42,4%              |
| <b>Total</b>          | <b>34,3%</b>       |

Source : ONE

### L'offre de places d'accueil en fonction des Communes

#### Bruxelles

| COMMUNES                     | TAUX DE COUVERTURE |
|------------------------------|--------------------|
| <b>Anderlecht</b>            | 18%                |
| <b>Auderghem</b>             | 61%                |
| <b>Berchem-Sainte-Agathe</b> | 33%                |
| <b>Bruxelles</b>             | 49%                |
| <b>Etterbeek</b>             | 71%                |
| <b>Evere</b>                 | 44%                |
| <b>Forest</b>                | 29%                |
| <b>Ganshoren</b>             | 40%                |
| <b>Ixelles</b>               | 49%                |
| <b>Jette</b>                 | 30%                |
| <b>Koekelberg</b>            | 19%                |
| <b>Molenbeek-Saint-Jean</b>  | 22%                |
| <b>Saint-Gilles</b>          | 35%                |
| <b>Saint-Josse-ten-Noode</b> | 32%                |
| <b>Schaerbeek</b>            | 28%                |
| <b>Uccle</b>                 | 60%                |
| <b>Watermael-Boitsfort</b>   | 43%                |
| <b>Woluwe-Saint-Lambert</b>  | 52%                |
| <b>Woluwe-Saint-Pierre</b>   | 42%                |

Source : IBSA - monitoring des quartiers, 2017

<sup>8</sup> Montant annoncé par l'ONE dans le cadre d'une estimation de la réforme de l'accueil

<sup>9</sup> [http://www.one.be/uploads/tx\\_ttproducts/datasheet/rapport\\_activite\\_2017\\_chiffres.pdf](http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/rapport_activite_2017_chiffres.pdf)

A Bruxelles, le taux de couverture est variable d'une Commune à l'autre. Il est nettement moins important dans les Communes d'Anderlecht, de Koekelberg, de Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode que dans les Communes d'Auderghem, Etterbeek, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert.

## Wallonie

En Wallonie, comme à Bruxelles, d'importantes disparités sont observées quant au taux de couverture.

Dans le Brabant Wallon, le taux de couverture à l'itre est de 28,8% et de 29% à Tubize alors qu'il est de 94,6% à La Hulpe, 73,8% à Waterloo et 82,7% à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Dans le Hainaut, le taux de couverture est de 15,3% à Bernissart, 22,6% à Charleroi, 14,4% à Farciennes, 9,8% à Manage, 14,7% à Colfontaine et 10,5% à Antoing tandis qu'il s'élève à 53,4% à Enghien et à 56,7% à Montigny-le-Tilleul.

Dans la Province de Namur, ce même taux est de 12,5% à Houyet, 13,4% à Viroinval et 22,6% à Somme-Leuze contre 62,6% à Fernelmont.

Dans la Province de Liège, celui-ci est de 8,2% à Anthisnes, 14,7% à Seraing et 18,7% à Grâce-Hollogne mais grimpe à 70,5% à Nandrin et à 59,4% à Sprimont.

Enfin, dans la Province du Luxembourg, le taux de couverture est de 19,3% à Rendeux et de 19,5% à Florenville tandis qu'il est de 65,3% à Marche-en-Famenne.

## Une pénurie de places d'accueil et une répartition inégale des milieux d'accueil accessibles

Le Baromètre des parents de la Ligue des familles de 2018 montrait que 44% des parents rencontraient des difficultés à trouver une place d'accueil et que 41% des familles de la catégorie socioéconomique inférieure fréquentaient les milieux d'accueil contre 78% de la catégorie supérieure.

Deux constats suite ces résultats : il manque de places d'accueil et les familles les plus précaires n'ont pas un accès identiques aux milieux d'accueil que les familles les plus nanties.

### Une répartition de structures accessibles financièrement inéquitable

Les milieux d'accueil se classent en deux catégories : ceux qui sont autorisés et ceux qui sont autorisés et agréés et subventionnés. Les structures qui sont uniquement autorisées pratiquent une participation financière parentale (PFP) librement décidée par le Pouvoir Organisateur (PO). Pour les autres, l'ONE définit une PFP proportionnelle aux revenus des parents.

Dans les structures pratiquant des tarifs liés aux revenus des parents, les parents payent en moyenne 15,63 € par jour et par enfant pour un accueil à temps plein (soit 312 € par mois). La participation financière des parents est arrêtée par l'ONE et varie entre 2,56 € par jour pour une journée complète (soit 51 € par mois) et 36,20 € (soit 724 € par mois) en 2019<sup>10</sup>. Une grille barémique qui comprend 139 tranches de revenus définit ces montants et est révisée chaque année.

|                       | SUBVENTIONNE | NON SUBVENTIONNE |
|-----------------------|--------------|------------------|
| <b>Bruxelles</b>      | 20%          | 9,9%             |
| <b>Brabant Wallon</b> | 29,9%        | 22,4%            |
| <b>Hainaut</b>        | 25,8%        | 4,5%             |
| <b>Liège</b>          | 22%          | 10,6%            |
| <b>Luxembourg</b>     | 30,3%        | 12,8%            |
| <b>Namur</b>          | 28,5%        | 13,9%            |
| <b>Total</b>          | <b>25,9%</b> | <b>10,2%</b>     |

En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est au total 70,5% de l'offre d'accueil qui est subventionnée.

<sup>10</sup> [http://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/one\\_brochures/brochures\\_pros\\_et\\_benevoles/Accueil\\_de\\_l\\_enfant/0\\_3\\_/MASS/Modèles/PFP/bareme\\_PFP\\_2019.pdf](http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_brochures/brochures_pros_et_benevoles/Accueil_de_l_enfant/0_3_/MASS/Modèles/PFP/bareme_PFP_2019.pdf)

## Bruxelles

| COMMUNES              | SUBVENTIONNE |
|-----------------------|--------------|
| Anderlecht            | 80,6%        |
| Auderghem             | 70,8%        |
| Berchem-Sainte-Agathe | 71,1%        |
| Bruxelles             | 81,1%        |
| Etterbeek             | 56,3%        |
| Evere                 | 65,1%        |
| Forest                | 63,8%        |
| Ganshoren             | 74,3%        |
| Ixelles               | 55,7%        |
| Jette                 | 81,5%        |
| Koekelberg            | 68,9%        |
| Molenbeek-Saint-Jean  | 87,4%        |
| Saint-Gilles          | 60,8%        |
| Saint-Josse-ten-Noode | 89%          |
| Schaerbeek            | 66,1%        |
| Uccle                 | 54,4%        |
| Watermael-Boitsfort   | 70,5%        |
| Woluwe-Saint-Lambert  | 70,2%        |
| Woluwe-Saint-Pierre   | 70,7%        |

Source : IBSA : monitoring des quartiers, 2017

Les Communes de Bruxelles-Ville, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josse-ten-Noode affichent plus de 80% de structures pratiquant des tarifs liés aux revenus des parents alors que les Communes d'Ixelles, de Saint-Gilles et d'Uccle franchissent péniblement les 50%.

### 3 revendications prioritaires

Suite aux constats exposés plus haut, la Ligue des familles a identifié 3 propositions prioritaires pour faire de l'accueil un véritable droit de l'enfant, accessible à toutes les familles.

### Une programmation plus ciblée

La Ligue des familles demande que la programmation de places d'accueil fasse l'objet d'une vraie réflexion et tienne compte de différents paramètres dont les besoins exprimés<sup>11</sup> mais aussi non exprimés<sup>12</sup>.

Pour prétendre à un service universel, la répartition des places d'accueil doit s'opérer non seulement en tenant compte des taux de couvertures dans les communes mais également en regard de la spécificité et des besoins des familles.

Pour la Ligue des familles, des objectifs précis de taux de couverture doivent être fixés aux Communes :

- Un taux de couverture minimum de milieux d'accueil par commune ou en tout cas par zone géographique de 50% (1 place pour 2 enfants).
- Un taux de couverture minimum de milieux d'accueil qui pratiquent des tarifs en fonction des revenus des parents de 33% (1 place pour 3 enfants).

Nous imaginons une programmation ciblée en deux temps :

1. Concentrer les moyens disponibles là où l'objectif de 33% et 50% n'est pas atteint.
2. Concentrer les moyens là où l'objectif est atteint pour peu que la demande exprimée ne soit pas entièrement rencontrée.

Il faut savoir qu'une place d'accueil est souvent occupée par plusieurs enfants. Le nombre d'enfants inscrits par rapport au nombre de places (taux de fréquentation) est estimé par l'ONE à 1,26 en 2017.

<sup>11</sup> Demandes d'accueil émanant des parents, rencontrées ou pas.

<sup>12</sup> Besoins d'accueil des parents qui s'abstiennent de les formuler ou ne sont pas en capacité de les formuler.

Cela veut dire qu'un taux de couverture de 33% en places subventionnées touche réellement 41,58% d'enfants et que celui de 50% permet à 63% d'enfants de fréquenter une structure d'accueil.

La question est de savoir s'il faut tendre vers les 100% ? Nous répondrons que nous pensons qu'il n'est pas souhaitable de viser ce taux puisqu'une série de familles ne souhaite pas pour diverses raisons que leur enfant fréquente un milieu d'accueil et que nous souhaitons avant tout respecter les choix individuels des parents en la matière.

Pour que cette programmation ciblée poursuive son objectif de rencontrer les besoins des familles, il est essentiel de corréliser à la programmation de places à l'évaluation des demandes exprimées et non-exprimées.

Il serait également intéressant d'accorder une attention particulière aux grandes villes comme Bruxelles, Charleroi et Liège où les différences de taux de couverture sur un même territoire peuvent être importantes et de penser à une programmation qui s'intéresserait aux quartiers – à l'inverse, dans les zones plus rurales, une programmation minimale par zone géographique rassemblant plusieurs communes pourrait peut-être s'avérer suffisante.

## Une révision de la participation financière des parents

Le Baromètre de la Ligue des familles de 2018 montrait que 23% des parents qui ne fréquentaient pas un milieu d'accueil invoquaient le coût comme frein principal.

La manière de calculer la participation financière des parents fait l'objet de controverses<sup>13</sup>. Non seulement parce qu'elle s'opère de manière libre dans les milieux non subventionnés mais également parce qu'elle est proportionnelle aux revenus (mais pas progressive) dans les milieux subventionnés.

En effet, dans ces milieux, la participation financière correspond à 11% des revenus du ménage sauf pour les 5 premières tranches de revenus pour lesquelles la participation évolue progressivement (de 5% à 10%). Ensuite, au-delà d'un revenu de 6.448,63 € la participation financière stagne à un plafond maximum.

Une participation à hauteur de 11% des revenus d'un ménage pour un ménage ayant des revenus de 1.500 € n'a pas le même impact sur le budget de la famille que pour un ménage ayant des revenus de 5.000 €.

C'est pourquoi la Ligue des familles souhaite que la participation financière des parents soit plus progressive par rapport aux tranches de revenus, en diminuant le pourcentage payé par les parents aux revenus faibles et moyens sans toutefois augmenter la part payée par les revenus plus importants

## Une continuité dans l'accueil

Comme nous l'avons illustré plus haut, la petite enfance est une période charnière. L'éducation du jeune enfant contribue non seulement à son bien-être et son développement mais diminue également les inégalités sociales et rapporte à la société toute entière. Selon l'OCDE l'éducation et l'accueil des jeunes enfants constituent une base fondamentale pour les apprentissages futurs.

C'est pourquoi la Ligue des familles souhaiterait qu'un continuum entre le préscolaire (entendre les milieux d'accueil) et le scolaire fasse l'objet d'une réflexion. Une structure intégrée semble permettre de respecter au mieux le développement de l'enfant et d'augmenter l'accessibilité aux familles.

En Europe, il existe deux modèles distincts d'organisation de services d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans :

- Un système séparé (0-3 ans et 3-6 ans)
- Un système intégré et unique illustré par les pays nordiques (1-6 ans)

En Suède, une volonté d'accroître l'accès à l'éducation préscolaire à tous les enfants (que leurs parents travaillent ou non) a donné naissance fin des années 90 à la mise en œuvre d'un système éducatif pour les enfants âgés de 1 à 6 ans. Dans le système intégré suédois, les missions d'accueil et d'éducation sont

---

<sup>13</sup> LEMAIRE P. *Le coût de l'accueil pour les parents dans les milieux subventionnés, faut-il réviser le barème de la participation financière parentale ?* La Ligue des familles, 2012.



organisées dans une structure commune<sup>14</sup>. L'éducation préscolaire dans ce pays a fait l'objet d'un investissement public fort.

Les observations réalisées sur ce système montrent que l'intégration du préscolaire au milieu scolaire influence les pratiques dans les écoles. Ces dernières ont alors tendance à développer une approche plus globale de l'enfant et centrée sur celui-ci. Un système qui intègre donc l'accueil, le développement, l'apprentissage et l'éducation.

En faisant du préscolaire une étape à part entière de l'éducation des enfants, la Suède a observé une amélioration des programmes scolaires et de l'offre éducative.

Pour la Ligue des familles, notre système scolaire doit s'inspirer des bonnes pratiques des milieux d'accueil pour créer un environnement positif pour l'apprentissage comme c'est le cas en Suède.

Un continuum dans l'éducation de l'enfance de 0 à 6 ans (avec une gestion de toute la politique d'accueil et d'éducation du jeune enfant par une Ministère de l'Education, par exemple) améliore la qualité de l'accueil et de l'éducation des enfants de 0 à 6 ans. Le système intégré semble offrir plus de cohérence entre les structures d'accueil et le système éducatif, une plus grande accessibilité et une meilleure formation du personnel<sup>15</sup>. En suède, 76,7% des enfants âgés de 1 à 3 ans fréquentent des centres d'accueil préscolaires<sup>16</sup>.

On voit bien que derrière l'accueil intégré se cache cette double opportunité d'offrir des services de qualité et universels. La Ligue des familles demande donc que la réflexion soit entamée en Fédération Wallonie-Bruxelles en ce sens.

Une initiative comme l'intégration progressive dans les écoles maternelles de milieux d'accueil de la petite enfance serait une première étape afin de mettre en place un système davantage intégré. Nous pourrions imaginer l'obligation pour toute nouvelle école de devoir ouvrir un milieu d'accueil 0-3 ans dans ses locaux par exemple.

Afin de soutenir et d'évaluer le continuum dans l'éducation de l'enfance de 0 à 6 ans, il pourrait également être opportun de lancer un appel à des projets pilotes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Conclusion

Pour que l'accueil de la petite enfance remplisse ses missions et fasse l'objet d'une vraie politique publique, la Ligue des familles demande que ces trois revendications fassent l'objet d'une réflexion et soient inscrites dans la déclaration politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

---

<sup>14</sup> CHOI S. *Intégrer la petite enfance à l'éducation : le cas de la Suède*. Note de l'Unesco sur la politique de la petite enfance n°3 mai 2002.

<sup>15</sup> Centre d'analyse stratégique. *Quel avenir pour l'accueil des jeunes enfants ?* Questions sociales. Janvier 2012. n°257.

<sup>16</sup> MOREL N., *Les services d'accueil préscolaire en Suède : entre dispositif de garde d'enfants et dispositif d'éducation*. Nordiques, 2008.

**MAI 2019**

Amélie Hosdey-Radoux

[a.hosdeyradoux@liguedesfamilles.be](mailto:a.hosdeyradoux@liguedesfamilles.be)

Avenue Emile de Béco, 109 1050 Ixelles

**02/507 72 11**

 **Le Ligueur des parents**

info@liguedesfamilles.be

[www.liguedesfamilles.be](http://www.liguedesfamilles.be)

 **@LigueDfamilles**

**la ligue  
des familles**  
citoyenparent